

Le 3 décembre 2021

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Faisant suite aux récentes annonces du gouvernement de l'Ontario, nous tenons à vous partager des informations importantes.

### **Dépistage antigénique rapide offert aux élèves pendant le congé d'hiver**

Conformément aux directives du ministère de l'Éducation, avant le départ pour le congé d'hiver, chaque élève recevra une trousse de dépistage antigénique rapide de la COVID-19. Ces trousse permettront à tous les élèves d'effectuer un dépistage **volontaire à la maison durant le congé, avant de retourner en classe en janvier**. Chaque trousse de dépistage antigénique rapide contient cinq tests. Des consignes vous seront envoyées par l'école de votre enfant sur la fréquence et le moment où il convient de les utiliser et sur ce qu'il faut faire selon les résultats obtenus.

### **Disponibilité de tests PCR dans les écoles**

Chaque école élémentaire et secondaire recevra des trousse d'auto-prélèvement pour le test par PCR pour environ 10 % de sa population scolaire. Ces trousse seront distribuées aux élèves symptomatiques et aux élèves et membres du personnel asymptomatiques qui ont eu un contact à risque élevé. Des informations supplémentaires sur ce programme vous seront partagées par l'école de votre enfant dès que nous recevrons des précisions du ministère de l'Éducation.

### **Protocoles concernant les voyages pendant les vacances d'hiver**

Le congé d'hiver arrive à grands pas et plusieurs familles planifient de voyager pendant cette période. Nous tenons à vous rappeler l'importance de respecter les consignes du [gouvernement fédéral](http://gouvernement.federal.ca) au retour à l'école en janvier à la suite d'un voyage à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Le 26 novembre dernier, le gouvernement du Canada a introduit de [nouvelles mesures](http://nouvelles.mesures.gc.ca) pour intervenir face au nouveau variant préoccupant Omicron de la COVID-19. Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant les conditions relatives au voyage compte tenu de la COVID-19, veuillez consulter <https://voyage.gc.ca/voyage-covid>.

**Nos directives sur le retour à l'école en janvier sont basées sur les consignes en vigueur actuellement et celles-ci peuvent être modifiées en tout temps par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de l'Ontario.**

➤ **Si vous voyagez à l'intérieur du Canada**

Il n'existe **actuellement** aucune directives qui imposent l'isolement préventif pour les personnes qui reviennent d'un voyage à l'intérieur du Canada.

➤ **Si vous voyagez à l'extérieur du Canada - Continuité des apprentissages pour les élèves qui doivent s'isoler après un voyage**

Selon [les directives du gouvernement](#) du Canada, l'enfant qui n'est pas entièrement vacciné **ne doit pas se présenter à l'école, à un camp de jour ou à une garderie pendant 14 jours** après son retour au Canada. Ainsi, même si l'enfant voyage avec une personne entièrement vaccinée, il doit limiter ses contacts avec d'autres personnes et ne pourra retourner à l'école qu'après sa période d'isolement de 14 jours, à compter du jour d son retour au Canada.

Suivant les nouvelles mesures introduites par le gouvernement du Canada pour intervenir face au nouveau variant Omicron, même les élèves entièrement vaccinés pourraient devoir se mettre en quarantaine, en attente du résultat de leur test de dépistage à l'arrivée au pays et ne pourraient donc pas se rendre à l'école durant la période d'isolement.

*Vous trouverez un complément d'information sur ce que votre enfant peut et ne peut pas faire à la [page sur la quarantaine ou l'isolement obligatoire](#).*

**Pour les élèves inscrits au programme Viavirtuel**

Les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, inscrits à Viavirtuel pourront poursuivre leur apprentissage en mode synchrone dès le 3 janvier 2022.

**Pour les élèves fréquentant l'école en présentiel**

Élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année :

- L'élève inscrit en mode présentiel devra rester à la maison jusqu'à la fin de sa période d'isolement préventif, et poursuivra son apprentissage en mode asynchrone par l'entremise de travaux déposés sur Microsoft Teams.



Élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année :

- L'élève inscrit en mode présentiel devra rester à la maison jusqu'à la fin de sa période d'isolement préventif, et poursuivra son apprentissage en mode synchrone par l'entremise de sa classe Microsoft Teams, si elle est déjà offerte en mode bimodal. Si la classe est offerte en mode présentiel uniquement, l'élève devra poursuivre son apprentissage en mode asynchrone par l'entremise de travaux sur Microsoft Teams.

Un rappel qu'il est obligatoire de remplir et de remettre l'[Attestation de retour à l'école](#) après une période d'isolement

### **Demande de changement de mode d'apprentissage aux paliers élémentaire et secondaire**

Afin d'assurer une transition fluide entre les modes d'apprentissage pour les élèves dont les parents, tuteurs ou tutrices souhaitent procéder à un changement de mode d'apprentissage pour la deuxième étape au palier élémentaire ou au deuxième semestre au palier secondaire, les demandes de changement devront être reçues entre le **1<sup>er</sup> décembre 2021 au 2 janvier 2022**.

Seules les familles qui souhaitent un changement de mode d'apprentissage pour leur(s) enfant(s) doivent remplir le formulaire. Le formulaire doit être rempli pour chaque enfant d'une même famille (un formulaire par enfant). Vous avez reçu plus tôt cette semaine une communication distincte à cet effet.

Toute demande doit obligatoirement être effectuée par l'entremise du Guichet Viamonde (School-Day) d'ici le 2 janvier 2022.

**Le changement sera en vigueur à partir du 3 février 2022 et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022, sans possibilité de faire d'autre changement.** Si aucune demande n'est faite d'ici le 2 janvier 2022, aucun changement ne sera effectué au mode d'apprentissage de votre enfant.

### **Horaire du deuxième semestre des écoles secondaires**

Comme il a été annoncé par le ministère de l'Éducation, les écoles secondaires suivront le modèle habituel de quatre cours par jour à compter du deuxième semestre qui commencera en février 2022, à moins de recevoir un avis contraire du médecin hygiéniste local qui tiendra compte de la situation épidémiologique locale.

### **Vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans**

Le 19 novembre 2021, Santé Canada a approuvé le vaccin pédiatrique Pfizer contre la COVID-19 pour les enfants âgés de 5 à 11 ans. Les vaccins seront disponibles par le biais de canaux familiers tels que certains cabinets de médecins, hôpitaux, pharmacies, cliniques communautaires et cliniques scolaires en dehors des heures de classe. Pour en savoir davantage, visitez la



page [Comment prendre un rendez-vous pour les vaccins contre la COVID-19 \(ontario.ca\)](#) .

Vous trouverez ci-joint une communication du bureau du médecin hygiéniste en chef à l'attention des parents, tuteurs ou tutrices. Pour en savoir davantage sur la vaccination des enfants et des jeunes, des documents et des renseignements sont également disponibles à [COVID-19 vaccination pour les enfants et les jeunes | COVID-19 \(coronavirus\) en Ontario](#).

### **Recommandations en matière de santé publique pour les évènements et les rassemblements**

La période des congés d'hiver est marquée par de nombreux jours fériés et autres évènements propices à des rassemblements. Afin que ceux-ci puissent avoir lieu de la façon la plus sécuritaire qui soit, nous vous invitons à prendre connaissance des consignes du gouvernement de l'Ontario pour [Célébrer de façon sécuritaire durant la COVID-19 | ontario.ca](#).

### **Consulter les guides aux familles**

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les mesures de santé et de sécurité exigées pour l'année scolaire 2021-2022, veuillez consulter le document [COVID-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\)](#) ou les [Guides aux familles pour les écoles élémentaires et secondaires du Conseil scolaire Viamonde](#). Ces documents ont été mis à jour récemment.

Finalement, nous tenons à vous remercier, chers parents, tuteurs et tutrices, pour votre collaboration à suivre les mesures de protection contre la COVID-19. Votre apport favorise le maintien de l'ouverture des écoles Viamonde pour y accueillir votre enfant et lui offrir un apprentissage en présentiel.

Veuillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus sincères.

La présidente du Conseil,

Le directeur de l'éducation par intérim,



Sylvie Landry

Sébastien Fontaine

p. j.

c. c. Directions d'école  
Membres du Conseil  
Membres du Comité exécutif





**Dest. : Tous les parents et tuteurs d'enfants âgés de 5 à 11 ans de la province de l'Ontario**

**Objet : Les enfants ontariens âgés de 5 à 11 ans sont maintenant admissibles à recevoir le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer**

C'est avec plaisir que je vous écris à la suite de l'approbation par Santé Canada du vaccin pédiatrique de Pfizer pour les enfants âgés de 5 à 11 ans. Il s'agit d'une étape importante dans le programme de vaccination de l'Ontario et d'un pas de géant dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Les données sont claires : les vaccins sont efficaces pour prévenir la propagation de la COVID-19 et réduire la gravité de la maladie en cas d'infection. Faire vacciner les enfants leur assurera un niveau élevé de protection contre la COVID-19 et ses variants. Comme nous l'avons constaté chez les jeunes de 12 ans et plus, les vaccins ont été essentiels pour que les écoles restent ouvertes et plus sécuritaires pour l'apprentissage en personne et les activités que les jeunes aiment. Ils contribueront également à protéger les autres membres de la famille, notamment les jeunes enfants qui ne peuvent pas encore se faire vacciner ou les personnes âgées qui peuvent avoir une réponse immunitaire plus faible aux vaccins.

Bien que plus de 85 % des Ontariens admissibles soient maintenant complètement vaccinés, ce qui a permis à la province de reprendre en toute sécurité un grand nombre des activités qui nous ont manqué au cours de la pandémie, les enfants de moins de 12 ans n'ont pas eu le même accès à la protection du vaccin jusqu'à maintenant. Les données provinciales montrent que les enfants d'âge scolaire représentent environ un tiers des cas de COVID-19, ce qui souligne l'importance de vacciner ce groupe d'âge. Le vaccin pédiatrique de Pfizer offert aux enfants de 5 à 11 ans comporte une dose plus faible que la formulation pour adultes et est sûr et efficace pour protéger ce groupe d'âge contre la COVID-19.

Si les enfants infectés par la COVID-19 présentent généralement des symptômes légers, certains peuvent tomber très malades, nécessiter une hospitalisation et présenter des symptômes graves et durables. Les vaccins aideront à protéger les enfants contre la COVID-19, réduisant ainsi les perturbations de l'apprentissage tout en leur permettant de jouer, d'apprendre et de se développer normalement.

Il est naturel de se poser des questions sur le vaccin. Les parents et les fournisseurs de soins qui ont des inquiétudes peuvent contacter l'InfoCentre provincial pour la vaccination au 1-833-943-3900, pour recevoir plus de renseignements d'un professionnel de la santé.

L'Ontario travaille avec ses partenaires de la santé publique pour élaborer une approche à canaux multiples afin de rendre le vaccin aussi accessible que possible pour ce groupe d'âge. À partir du 23 novembre à 8 h, il sera possible de prendre rendez-vous pour la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans, au moyen du [Portail de vaccination contre la COVID-19](#) ou en appelant l'InfoCentre provincial pour la vaccination (1-833-943-3900), directement par l'intermédiaire des bureaux de santé publique qui utilisent leurs propres systèmes de prise de rendez-vous, des [pharmacies participantes](#) ou certains fournisseurs de soins primaires.

Cordialement,

D<sup>r</sup> Kieran Moore  
Médecin hygiéniste en chef